

Préparation à l'Habilitation Electrique
Electricien Opérations Spécifiques ESSAIS
Selon la norme NF C 18-510

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Chargé d'opérations spécifiques (BE Essai / HE Essai)

PREVENTION DES RISQUES ELECTRIQUES



Informations pratiques

Durée & Nbre de participants : Sur Demande

Minimum 14 heures (2 jours) selon :

- Le nombre de stagiaires à former et à évaluer
- S'il s'agit d'une formation initiale ou de maintien et actualisation des compétences
- Le(s) niveau(x) d'habilitation(s) concerné(s) ou cumuls de modules de formation.

Horaires : Adaptés en fonction de la typologie du groupe.


Tarifs : Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis

Lieux : Chez le client ou en centre de formation.

ARCAS FORMATION SAS

SAS au capital de 7540€
SIRET : 843 106 972 00014
APE : 8559A

Siège : 3 rue Philibert
Appt 39 - Résidence ORION
97400 Saint Denis

 0692 23 52 32 / 0692 54 88 86

 arcas.formation@gmail.com

 <https://arcas-formation.com>

 <https://www.facebook.com/arcasformation>

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

- Aptitude médicale, être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme, être capable de comprendre les instructions de sécurité
- **Chargé d'opérations spécifiques (BE Essai, HE Essai) :** Personne chargée de diriger ou d'effectuer des essais sur des installations électriques. Les essais sont des opérations destinées à s'assurer du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique (généralement plateforme d'essais ou laboratoire).

- Pièce(s) justificative(s) :
 - ✓ Pièce d'identité en cours de validation

- Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.
- La formation s'appuie sur la pédagogie active adaptée aux publics.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection,
- Support transmis aux stagiaires :
 - ✓ Livret de synthèse
- Evaluation théorique et pratique.
- **Installations en centre de formation :** salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires,**
- **Equipements techniques à mettre à disposition par le client :**
(Attention : Lors d'une formation intra-entreprise, s'il est impossible d'organiser la formation pratique dans des conditions représentatives d'un chantier électrique réel, celle-ci pourra être organisée dans un chantier-école.)
 - ✓ Local électrique
 - ✓ Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension
 - ✓ Organe de commande (fin de course, pressostat, variateur, ...)
 - ✓ EPI et équipements de protection (obstacle, nappe, tapis, tabouret, balisage...)
 - ✓ Outillage et matériels électroportatifs (dont appareils de mesure, sources autonome)
 - ✓ Equipements à mettre hors service (moteur, machine...) pour les opérations de consignation
 - ✓ Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels (formations inter et intra).
 - ✓ Les appareils utilisés en formation et les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées. Une vérification sera réalisée au préalable à la formation afin de vérifier l'adéquation de l'environnement de travail et les matériels à disposition.

(Cf. D.FORM_PRE05D-v02 - Liste Equipements- Hab_Elec_OP_Essais)

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Théorie et pratique :

Module « Tronc commun » :

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail et rôle de chacun des acteurs
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Equipements de protection collective et leurs fonctions
- Equipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « BE Essai – Essais en BT (plateforme d'essai et laboratoire) » :

- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - ✓ Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - ✓ Respect des instructions données
 - ✓ - Compte-rendu de l'activité
- Fonction des matériels électriques en basse et très basse tensions
- Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs limites) susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des essais (symboles, rôles...)
- Prescriptions d'exécution des essais :
 - ✓ Organisation, délimitation et signalement de la zone d'essai
 - ✓ Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT
- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de contrôle, laboratoires et plateformes d'essais)
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des essais (autorisation d'accès, instruction de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un essai (respect des règles et instructions de sécurité)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais :
 - ✓ Identification, vérification et utilisation
 - ✓ Identification des ouvrages (ou installations) et des zones d'environnement objets des essais
 - ✓ Essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Analyser les risques et réaliser des consignations sur différents types de matériels

Module « Technique HTB » :

- Identification de la structure et du principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste)
- Fonctions des matériels électriques des postes (commandes, séparations, protections)
- Principes et risques liés à l'induction et au couplage capacitif. Mise en œuvre des principes d'équipotentialité
- Différenciation des types de postes
- Principes et manœuvre de verrouillage et inter-verrouillage pour les matériels concernés
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection collective
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle appropriés.

Module « HE Essai – Essais en HT (plateforme d'essai et laboratoire) » :

- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - ✓ Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - ✓ Respect des instructions données - Compte-rendu de l'activité
- Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs limites) susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des essais (symboles, rôles...)
- Prescriptions d'exécution des essais :
 - ✓ Organisation, délimitation et signalement de la zone d'essai
 - ✓ Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé
- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de contrôle, laboratoires et plateformes d'essais)
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des essais (autorisation d'accès, instruction de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un essai (respect des règles et instructions de sécurité)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais :
 - ✓ Identification, vérification et utilisation
 - ✓ Identification des ouvrages (ou installations) et des zones d'environnement objets des essais
 - ✓ Essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Analyser les risques et réaliser des consignations sur différents types de matériels
- Régime de réquisition : Réalisation d'une réquisition (si nécessaire)

Au démarrage de la formation :

- Accueil et intégration des stagiaires,
- Présentation du livret stagiaire (fiche d'évaluation théorique, pratique, ...)

Pendant la formation :

- Les feuilles d'émargements sont remplies par les stagiaires et le formateur à la fin de chaque demi-journée.

A la fin de la formation :

- Des modalités sont prévues pour évaluer le déroulement de l'action et ces effets sous forme d'une enquête de satisfaction. Ceci permet de mesurer les écarts entre le projet de l'apprenant et sa réalisation concrète.

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire)

- Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples
- Partie Pratique : Evaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510 (en situation de travail), au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation individuelle remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Archivage en interne dans le centre de formation d'un certificat de réalisation

- Recommandée tous les 3 ans

ARCAS**FORMATION**

SAS au capital de 7540€

Siège : 3 rue Philibert – apt 39 - Résidence ORION – 97400 Saint Denis

SIRET : 843 106 972 00014 – APE : 8559A

Tél : 0692 23 52 32 - 0692 54 88 86

arcas.formation@gmail.com / <https://arcas-formation.com> / <https://www.facebook.com/arcasformation>